

Séance du 09 décembre 2022

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

09-12-2022-05

Date de convocation le 02/12/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Procurations : 2

Votants : 15

Le neuf décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents : Mmes ETCHART, BAZIARD, CAZENAVE, GRAUX, GUITTONNEAU LOQUET, DAUBAS et ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, et SALEFRANQUE

Secrétaire de séance élu : M. SALEFRANQUE

Avaient donné pouvoir : M. LAPETRE pouvoir à MME BAZIARD

M. HILLOOU pouvoir à M. LETARGUA

OBJET : REGULARISATION FONCIERE avec LE CONSEIL DEPARTEMENTEL POUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°31

Après vérification du patrimoine communal, la commission travaux a identifié des parcelles communales sur laquelle est positionnée la route départementale 31 (parcelle BE 130 et BE 146).

La Commune s'est rapprochée du Conseil Départemental pour régulariser la situation. Suite à un passage d'un géomètre le Conseil Départemental propose d'acquérir en totalité la parcelle BE146 d'une superficie 507ca et une partie de la parcelle BE130 renommée BE210 pour une superficie de 2111 ca .

Cette cession est proposée à titre gratuit.

Considérant les problèmes de responsabilités que ce non transfert de propriété fait peser sur la commune et la nécessité de régulariser la situation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte en la forme administrative pour la cession de la parcelle BE 146 et BE 210 avec le Conseil Départemental.

AUTORISE la cession à titre gratuit

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ